

DEUXIÈME PHASE DU SMSI, 16-18 NOVEMBRE 2005, TUNIS
ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR PHILIPPE BLANCHI
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT
DE LA PRINCIPAUTE DE MONACO
AUPRES DE
L'UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS (UIT)

Le 16 Novembre 2005

M. le Président

M. le Secrétaire général de l'ONU

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etats

Mesdames et Messieurs les Chefs de Gouvernements M. le Secrétaire général de l'UIT

Excellences,

Mesdames et Messieurs

Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter pour votre élection à la Présidence de ce Sommet qui, sous votre autorité, poursuit ses travaux en vue de jeter les bases d'une Société de l'information profitable à tous.

Je voudrais également remercier les Autorités tunisiennes pour l'accueil chaleureux qu'elles nous ont réservé et la qualité de l'organisation de ce Sommet.

Au nom du Gouvernement de SAS le Prince Albert II, il me tient à cœur de rendre hommage à tous ceux qui, au sein de l'ONU, de l'Union Internationale des Télécommunications, des autres Organisations spécialisées et de la Société civile ont œuvré, dans un premier temps, lors de la phase de Genève, puis tout au long de la préparation de la phase de Tunis à l'élaboration des documents qui seront soumis à notre approbation.

Monsieur le Président,

Quelle Société de l'Information cherchons-nous à édifier ?

Nous l'avons déjà dit à Genève : la Société de l'information à laquelle nous aspirons est celle qui mettra au juste service de l'homme l'extraordinaire potentiel qu'Internet et l'ensemble des médias offrent aux générations actuelles et futures.

Depuis une décennie, nous sommes les témoins et les acteurs « d'une révolution numérique » dont les effets se répandent dans tous les domaines de l'activité humaine grâce à des capacités, jusqu'alors inconnues, de communication et d'échanges à l'échelle de notre planète : nous le constatons dans nos vies privées, dans l'acquisition et la transmission d'un savoir qui s'enrichit quotidiennement, dans la vie sociale, économique, scientifique, culturelle, politique et diplomatique.

Encore faut-il que ces capacités nouvelles servent le progrès de la condition humaine, le développement économique sur lequel reposent les avancées sociales, en préservant les libertés fondamentales et les droits inhérents à la personne.

Ceci revient à dire que la Société de l'Information, tout en créant de nouvelles formes profitables d'activités économiques, doit aussi contribuer à réduire la « fracture numérique » qui accentue les disparités préjudiciables à la paix et à la prospérité.

A l'évidence, nous ne pouvons espérer atteindre cet objectif sans une coopération forte et durable entre les pays qui sont séparés par tant d'inégalités et d'intérêts différents.

Monsieur le Président,

La Principauté de Monaco s'emploie à mettre en place sur son territoire les conditions d'une Société de l'Information qui corresponde aux valeurs traditionnelles auxquelles notre pays est attaché et qui s'inspire aussi des recommandations du Plan d'Action de Genève.

Je citerai comme exemples : les moyens donnés à nos établissements scolaires pour que les élèves, dès le cours élémentaire, apprennent à utiliser les outils informatiques pédagogiques mis à leur disposition, tout en les prévenant et en les responsabilisant à l'égard des abus possibles ; les possibilités offertes par le « E-Gouvernement » qui facilite les démarches administratives par l'accès aux formulaires en ligne ; un texte législatif en préparation sur le commerce électronique qui a pour objet de permettre le développement des transactions en assurant une protection appropriée aux agents économiques et aux consommateurs.

Hélas, comme il en est parfois lors de l'apparition de nouvelles technologies, le développement d'Internet et des médias comporte une face plus sombre : je veux parler de la cybercriminalité organisée et des violations graves des libertés et droits universellement reconnus à la personne.

Pour lutter contre ces déviations et ces abus, le Gouvernement Princier développe des outils juridiques appropriés. Il s'agit de réprimer la criminalité informatique sous toutes ses formes :

piratage, sabotage, escroquerie, utilisation frauduleuse des données, propagande raciste et xénophobe, etc.

Notre préoccupation s'attache également à protéger les enfants, innocentes victimes de la pédophilie et du commerce pornographique sur Internet. Dans cette lutte, la Principauté, a mis en œuvre un programme informatique dénommé « AntiPedoFiles », dont l'association « Action Innocence » est l'initiatrice. Ce programme permet de lutter contre l'échange de fichiers pédopornographiques sur Internet par la constitution d'une base de données centralisée, commune et internationale, qui identifie de manière sûre les adresses IP d'ordinateurs diffusant des informations de cette espèce.

Toutefois, une coopération plus développée à l'échelle internationale est indispensable pour juguler un tel fléau.

Monsieur le Président,

En conclusion, je formulerais le vœu que ce Sommet nous fasse progresser vers une société plus ouverte, bénéficiant d'une diffusion universelle de l'information, de la connaissance, des cultures protégées dans leur spécificité et leur diversité, et profitant d'échanges économiques plus équitables, propices au développement.

Pour sa part, Monaco continuera à apporter sa contribution aux efforts déployés ici pour édifier une Société de l'Information favorisant un monde meilleur, dans le respect de nos différences./.